Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240625-202406_202424-DE
Reçu le 26/06/2024

COMMUNE DE POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/24

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Benjamin METELLY,

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Marie-Agnès Mugnier ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Emeric GEHANT donne pouvoir à Eloïse Revol ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

OBJET : Règlements intérieurs – cantine et garderie périscolaire – 2024/2025

Monsieur le Maire indique que la commune poursuit sa démarche d'amélioration du fonctionnement des services périscolaires : cantine et garderie.
Cependant les règlements intérieurs respectifs des deux services périscolaires sont renouvelés intégralement pour l'année à venir. La seule modification consiste à préciser que le 1er quart d'heure de garderie est facturé lorsqu'un enfant a été inscrit à la garderie mais n'y reste pas.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les règlements intérieurs de la cantine et du périscolaire pour l'année 2024/2025 joints en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Maire

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 26 juin 2024